

Quelle politique mettre en oeuvre ?



Dr Pierre MONOD

Président de la conférence nationale des présidents d'Union Régionale de Médecins Libéraux

Intervention lors du colloque de LA PREVENTION MEDICALE du 23 mars 2005

La responsabilité civile professionnelle et l'assurance des médecins sont une préoccupation des Unions Régionales des Médecins Libéraux manifestée dans le projet inter URML « réconcilier droit et soins ».

La gestion du risque médical nécessite la mise en oeuvre d'une politique globale qui prend en compte en amont l'observation (observatoire de la sinistralité), sensibilise les médecins au risque médical et inclue cette dimension dans l'évaluation des pratiques professionnelles.

Regroupés au sein d'une structure de gestion du risque, RESIRISQ, organisme regroupant l'ensemble des intervenants sur le sujet et en particulier les associations professionnelles de spécialités sous l'égide de la Haute Autorité de Santé, les Unions Régionales des Médecins Libéraux souhaitent pouvoir apporter aux syndicats médicaux les éléments pour qu'ils puissent intervenir sur la question de l'assurance responsabilité civile.

Faute de quoi les efforts de planification et de soutien aux praticiens les plus exposés seront annulés par les effets de la situation assurantielle. Les praticiens espèrent en effet autant retrouver la sérénité dans le jugement de leur pratique que la pondération dans la fixation des tarifs de leur prime d'assurance